

Note de Synthèse des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du **jeudi 7 avril 2016**

Article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

1 Budget de la Ville : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Il s'agit de constater la concordance des résultats avec ceux du compte de gestion établi par la Trésorerie et d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif.

2 Budget de la Ville : Affectation des résultats 2015 au Budget de la Ville 2016

Il s'agit d'affecter en section d'investissement et de fonctionnement les résultats du compte administratif de 2015.

3 Budget de la Régie des transports : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Il s'agit de constater la concordance des résultats avec ceux du compte de gestion établi par la Trésorerie et d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif.

4 Vote des taux d'imposition 2016

Il convient de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2016.

5 Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires pour l'année 2016 au budget et de réviser les montants des autorisations de programme concernant :

- A. l'îlot Libération (cœur de ville) ;
- B. le groupe scolaire José Cabanis.

6 Valorisation du pôle culturel du centre ville : création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Il s'agit de créer l'AP/CP et d'inscrire les crédits nécessaires pour l'année 2016.

7 Vote du budget de la ville 2016

Il s'agit d'approuver les crédits inscrits pour l'année 2016.

8 Vote du budget de la régie des transports 2016

Il s'agit d'approuver les crédits inscrits pour l'année 2016.

9 Dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux

Il s'agit d'approuver la demande de subvention au titre de la dotation parlementaire pour le projet d'acquisition de matériel informatique.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

10 Classes transplantées de l'école élémentaire Gaston Bonheur

L'école élémentaire Gaston Bonheur organise deux classes transplantées :

- une classe (CE2) pour un séjour du mercredi 9 au vendredi 11 mars 2016 à CARCASSONNE (11000) au centre d'hébergement Notre Dame de l'Abbaye ;
- deux classes pour un séjour du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2016 à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (12200) au Domaine de Laurière.

Il convient d'adopter une délibération permettant le versement de deux subventions de 1 170 € et 1 935 € à la coopérative de l'école élémentaire Gaston Bonheur.

11 Classe transplantée de l'école élémentaire Marie Laurencin

L'école élémentaire Marie Laurencin organise une classe transplantée pour une classe de CM1 effectuant un séjour du mercredi 18 au vendredi 20 mai 2016 à SAINT-ANTONIN NOBLE VAL (82140) au Moulin de Roumégous.

Il convient d'adopter une délibération permettant le versement d'une subvention de 1 215 € à la coopérative de l'école élémentaire Marie Laurencin.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

12 Signature d'une convention avec la société AGORASTORE

Il est proposé de conclure une convention avec la société AGORASTORE pour la mise en vente aux enchères de tout matériel réformé. La rémunération de la société AGORASTORE est de 10 % du montant de chaque cession conclue. La convention est conclue pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

13 Concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la valorisation du Pôle culturel du centre ville - Composition du jury

La commune de Balma s'est engagée dans la valorisation du cœur de ville. Ce projet prévoit la réhabilitation de la bibliothèque et son extension, la transformation de deux bâtiments (presbytère et bâtiment dédié aux activités associatives) et la réalisation d'un jardin public aux abords de ces bâtiments.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux et conformément aux articles 70 et 74 du code des marchés publics, la ville de Balma doit lancer un concours d'architecture afin de désigner le maître d'œuvre chargé de la mise en œuvre de ce projet.

Selon les dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection des membres du jury. Outre le Maire, Président de droit du jury, le dit jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

ADMINISTRATION

14 Acceptation de rétrocession de concession funéraire

Il est proposé d'accepter une demande de rétrocession de concession funéraire d'un caveau 6 m² et de voter le montant à restituer en contrepartie.

15 Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville de Balma et l'opérateur de téléphonie SFR

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole transactionnel entre la ville de Balma et la société SFR. La signature de ce protocole à venir a pour objet de mettre fin au litige né entre les parties suite à la signature, le 20 mars 2014, par la ville d'un avenant au marché de télécommunication ayant conduit à une augmentation de 348 % de l'abonnement à SFR.

16 Offre de concours de l'association « Dessine-moi un terrain de Basket »

Il est proposé d'accepter la proposition de l'association « Dessine-moi un terrain de Basket » d'accueillir sur la commune deux terrains de basket pour la pratique de 3x3. Ces terrains seront réalisés par l'association grâce à un Mécénat d'entreprises régionales.

POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

Un point sera effectué sur l'utilisation par le Maire des pouvoirs qu'il détient au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Les documents ayant trait à chaque point inscrit à l'ordre du jour peuvent être consultés en Mairie auprès du Directeur Général des Services.